

miCRAcosme

Journal de la Cimade au Centre de Rétention Administrative de Bordeaux

Témoigner de la situation des personnes enfermées.
Faire le lien entre ce lieu de privation de liberté et l'extérieur.
Rendre visible une réalité cachée.
Rétablir certaines vérités face aux préjugés.

n°16 - Mars 2019

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

À LA UNE

La durée de l'enfermement passe à 3 mois. Sans conséquences ?

Depuis le 1er janvier 2019, la durée de la rétention administrative, enfermement spécifiquement prévu à l'encontre des personnes étrangères sans papiers afin de mettre à exécution leur expulsion, est passée de 1 mois et demi à 3 mois.

L'argument invoqué par le législateur, et derrière lui l'exécutif, est celui d'une meilleure efficacité. Plus la personne reste aux mains de l'administration, plus elle accroît ses chances de la renvoyer. Car il ne s'agit pas d'accueillir n'importe qui, mais bien de parvenir, comme porte le nom de la loi, à une « immigration maîtrisée » et donc de choisir qui vient, mais aussi qui part.

Si l'argument paraît imparable, il est bien plus politique que réaliste. La Cimade l'a déjà constaté : l'allongement de la durée de rétention n'augmente pas le nombre d'expulsions, comme l'atteste notamment le dernier rapport national publié par les 6 associations intervenant en rétention.

Au-delà du fait que cette modification législative semble éloignée de la réalité du terrain pour l'administration (dont certains membres ont émis des réserves), elle émet un signal fort envers les personnes étrangères en situation irrégulière, qui comme l'a maintes fois répété le gouvernement, « n'ont pas vocation à rester » en France.

Trois mois, c'est plus que l'échelle minimum d'une peine d'emprisonnement prévu pour les délits (Article 131-4 du Code pénal). Si on met en parallèle l'allongement de la rétention avec la systématisation du recours qui en est fait, on comprend l'objectif : La rétention est désormais non plus une contrainte administrative de quelques jours mais bien une punition, un enfermement particulier car à l'initiative d'une préfecture et non d'un juge, destinée à des personnes du fait d'être étrangères. Une arme pour dissuader et pour réprimer plus que pour expulser.

Peut-on imaginer qu'un tel enfermement n'aurait pas de conséquences ?

Depuis le 1er janvier à Bordeaux deux personnes ont tenté de se pendre dans le CRA. Plusieurs personnes ont été libérées du fait de l'incompatibilité de leur état de santé avec la rétention et/ou avec l'expulsion. Pendant quatre jours, la quasi-totalité des personnes enfermées ont entamé une grève de la faim en signe de protestation.

Comme à Bordeaux, depuis le passage aux trois mois d'enfermement début janvier, les mobilisations collectives mais aussi les actes individuels de désespoir se multiplient dans la plupart des centres de rétention (grèves de la faim au Mesnil-Amelot, à Vincennes, à Rennes et Strasbourg, actes d'auto violence à Coquelles, Bordeaux, Hendaye...)

Comme nous le craignons et n'avons cessé de le dénoncer, l'allongement de la durée de l'enfermement des personnes étrangères produit des effets très efficaces en matière de violence institutionnelle.

AU SOMMAIRE

À LA UNE

CRA NEWS

• MON DISCOURS POUR L'ÉCRITURE

P. 2

PÉRIPHÉRIE CRA

• LES MAILLONS DE LA SOLIDARITÉ

P. 3

• VUES DU TRIBUNAL

P. 4

CRA ILLIERS

• NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE ITALIENNE

P. 5

• DES NAUFRAGÉS EN RÉTENTION

P. 6

RENDEZ-VOUS COMPTE

• J'AI TESTÉ POUR VOUS LE GRAND DÉBAT

P. 7

• LEXIQUE

P. 8

<https://www.lacimade.org/communique-de-personnes-en greve-de-la-faim-au-centre-de-retention-de-bordeaux/>
https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/07/La_Cimade_Rapport_Retention_2017.pdf

Mon discours pour l'écriture

Je dénonce l'horreur
et je crie au bonheur
l'humour selon l'humeur
qui s'enfouit dans le coeur
mon ton dépend du temps
et je rêve au printemps

On croit être ambitieux
mais c'est bien prétentieux
de la résolution
vient la satisfaction
le mal on l'anticipe
le bien on le dissipe
on rend la vie si dure
à une bien triste allure
l'audace rend ironique
et on devient cynique
le passé ne se change
mais le regard le venge

La démocratie même commande en nous la haine
mais vivre avec la peur comme ça fait de la peine
un tsunami avec son immense rigueur
comparé à la haine c'est juste une douceur

Les caméléons essayent de nous endormir
pour une médaille, des paradis veulent nous construire
c'est si simple avec tous les loups d'aller hurler
puis de s'en aller pleurer avec le berger
et l'honnêteté elle-même est mise en danger
par cet obscur délit de solidarité
on peut manquer à sa responsabilité
désormais tranquille et en toute impunité

Les yeux fermés à la misère des Hommes, les bombes
sur les enfants de la Terre pleuvent explosent et tombent
cette hécatombe nous incombe
on se demande pourquoi faire de la paix une fronde
et on se demande jusqu'où va aller notre monde

Pleure la calamité
pleure notre surdité
il faut toujours sourire
j'ai envie de vomir
la méfiance,
une errance
et même les plus honnêtes parmi les convictions
toujours dénoncées comme radicalisation
on opprime la passion
piétine la compassion

Je ne veux pas aller sous terre me coucher
avant de voir la mort près de moi approcher
mon chagrin personne ne pourra le consoler
mes souvenirs nul ne pourra me les voler
ils peuvent bien réduire mes besoins mon espace
mais ne pourront jamais me mettre une carapace
ni barreau ni barrière
n'entravent une prière
même un oiseau qu'on a enfermé dans sa cage
son esprit librement vogue sur les nuages
le bon sens nul ne lèse
ces images m'apaisent

Pourtant il reste toujours là-bas un peu d'espoir
l'humanité entière en laquelle il faut croire
la confiance me rend fort
la foi, un réconfort
voie d'amour, liberté
conscience, bon sens et paix
celui qui brave les lois
noblesse qui nous côtoie
nul n'échappe à l'amour
l'affection nous entoure
tout autour
pour toujours

C'est là tout mon trésor
ma richesse et mon or.

Monsieur K, enfermé au CRA de Bordeaux pour la troisième fois, libéré depuis.

LES MAILLONS DE LA SOLIDARITÉ

Quand art et accueil se mêlent, l'accueil devient un art.

Un partenariat ESTBA-Cimade réussi

Dès le début de la pièce, le décor est planté : une réunion à Talence avant l'ouverture d'un centre hébergeant des personnes étrangères. Les acteurs, à partir de la salle, nous font revivre ces instants d'une société aux prises de position allant de l'accueil au repli sur soi.

Vient ensuite le temps de découvrir les permanences de la Cimade à travers des tableaux montrant des situations inextricables de personnes étrangères en butte à l'administration. Des situations où les personnes étrangères ont « tous les papiers sauf le bon » ... Des vidéos en direct donnent une importance au langage des corps où s'entremêlent le stress des accueilli.e.s et l'impuissance des accueillant.e.s, ou plus rarement la joie d'avoir trouvé le sésame pour un titre de séjour. Beaucoup d'émotions traversent cette pièce entre objet artistique et documentaire, les paroles étant des retranscriptions d'entretiens réels.

Cette pièce est issue d'un partenariat entre l'ESTBA et la Cimade. Les étudiants ont côtoyé pendant près de trois ans les bénévoles de la Cimade pour aboutir à ce spectacle. Ce projet a permis de remplir les objectifs de chacun : pour l'ESTBA faire sortir les étudiants du « cocon » que peut représenter l'école, et pour la Cimade sensibiliser de nouveaux publics. Un partenariat au long cours qui a provoqué de nombreuses discussions tant sur des questions déontologiques de confidentialité et de respect des personnes accueillies par la Cimade, que sur des enjeux artistiques de création et d'ouverture du débat. Pari réussi pour cette mise en scène de la « main tendue ».



La pièce a rencontré un tel succès lors des trois représentations prévues initialement comme uniques, qu'il est question qu'elle fasse partie de la programmation à venir du TNBA pour la saison 2019-2020 : www.tnba.org

VUES DU TRIBUNAL

Libérable la veille... expulsable le lendemain

M. R est d'origine soudanaise. Il vit en errance depuis plus d'un an, victime des méandres du règlement Dublin qui régit le droit d'asile au sein de l'Union européenne. Selon ce règlement, c'est en Italie qu'il doit déposer sa demande, car c'est par là qu'il a foulé les terres européennes. C'est la raison de son enfermement.

Après un premier passage au CRA d'une nuit, sept mois plus tôt, conduit à l'aéroport dès le lendemain matin mais laissé libre quelques heures plus tard, Monsieur R est de retour dans cette prison qui ne dit pas son nom. Cette fois-ci, il aura au moins la chance de pouvoir faire valoir ses droits devant la justice, contrairement à la première fois. Une chance ai-je dit ?

Dans les 48 heures suivant son placement en rétention, Monsieur R est présenté devant le Juge des Libertés et de la Détention censé contrôler la légalité de son enfermement. Pourtant, c'est une autre mission dont ce premier juge a décidé de s'investir en décidant que c'était à la France de prendre en charge la demande d'asile de Monsieur R, tout en considérant qu'il était préférable qu'il reste enfermé pour une « meilleure prise en charge » de sa demande d'asile. Or ce magistrat a voulu s'octroyer un pouvoir qu'il n'avait pas, car seul le juge administratif peut prendre cette décision.

Libérable la veille...

Le lendemain, deuxième passage au tribunal. Monsieur R est présenté devant le juge administratif. Ce qui se joue pour lui : à peu près tout. Ce qu'il en comprend ? Néant. M. R ne parle pas un mot de français. Un interprète s'est bien déplacé, mais après lui avoir traduit les cinq premières minutes d'audience, il restera dans le silence pour l'heure qui suit. J'imagine Monsieur R spectateur sourd et muet du fil de sa propre vie. Le tout lui sera résumé en trois phrases, une fois le juge retiré pour trancher.

A son retour, fermeture de rideau. La procédure Dublin est confirmée, retour en rétention en attendant son expulsion.

Expulsable le lendemain...



Ray clid

Cela faisait longtemps... alors voici quelques infos de ce qu'il se passe chez nous, à la frontière et à Vintimille.

Depuis 2-3 mois, la situation a beaucoup changé à Vintimille. Auparavant la situation était assez « homogène » avec une grande majorité de personnes de nationalité érythréenne et soudanaise qui souhaitait passer la frontière. Aujourd'hui, il y a beaucoup de nationalités très différentes (avec tout de même quelques Erythréens et Soudanais), dont de nombreuses personnes qui ont vécu en Italie, mais qui souhaitent partir en raison de l'expiration de leur titre de séjour, de l'absence d'emploi, de la crainte des nouvelles politiques et tensions en Italie, etc. Il y a aussi de nombreuses personnes qui arrivent depuis la route des Balkans (de nationalité pakistanaise, irakienne, afghane, ... mais aussi des personnes du Maghreb et de l'Erythrée venues par l'Egypte) et qui ne vont pas au camp de la Croix-Rouge en raison de l'enregistrement des empreintes pour y entrer.

Beaucoup de jeunes qui viennent d'avoir 18 ans en Italie viennent à Vintimille pour essayer de passer en France ainsi que de nombreuses familles qui ne peuvent plus renouveler leur titre de séjour en Italie et/ou qui sont expulsées des « SPRAR¹ » (une des conséquences du décret-loi Salvini).

A Vintimille, la plupart des personnes migrantes rencontrées par les associations sont au camp

de la Croix-Rouge (environ 200 personnes – dont une partie souhaitant rester en Italie mais ayant besoin d'un hébergement non trouvé ailleurs) et il est difficile d'avoir accès aux personnes en-dehors du camp, car elles restent peu à Vintimille.

A la Caritas, le nombre de personnes « en transit » est très faible.

Des assos italiennes observent les renvois vers le Sud : un ou deux bus par semaine pour Taranto.

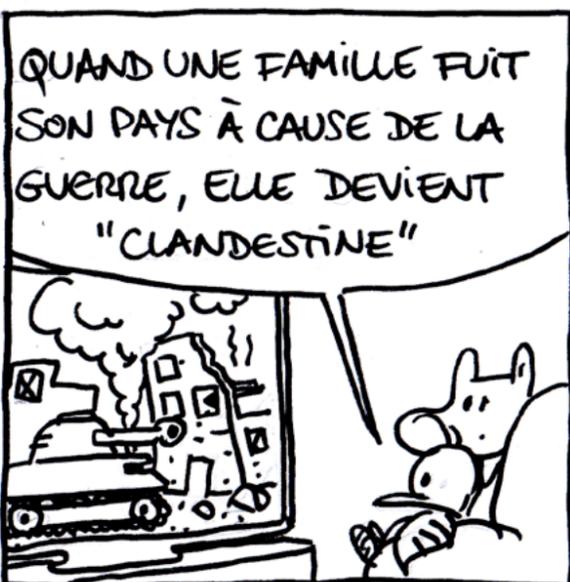
Les observations ont repris à la frontière. Nous y étions hier : Nous nous installons devant les locaux de la PAF au Pont Saint Louis. Nous nous faisons contrôler mais, il faut le dire, très aimablement, et nous observons le ballet des vans de la police et des camionnettes de CRS qui font le va-et-vient entre la gare de Menton-Garavan et le local de la PAF à la frontière. Des personnes (hommes mais aussi quelques femmes), la plupart africaines, descendent des véhicules et entrent soit dans le local de la Paf, soit dans l'algeco qui est à côté où elles sont enfermées à clés, leurs sacs à dos restant dehors. Nous avons même vu un homme menotté (et ce n'est pas la première fois, d'après les autres observations) entrer dans l'algeco poussé par

des hommes en civil sortis d'une camionnette banalisée. Puis elles ressortent et soit repartent à pied du côté italien, soit repartent vers Menton (le cas probablement de celles qui sont en cours de procédure d'asile).

Un exemple de l'absurdité de ce jeu de ping-pong : deux jeunes africains, visiblement mineurs et Erythréens, sortent de la Paf et repartent à pied vers l'Italie. Deux heures après, les mêmes reviennent mais cette fois-ci escortés par un policier italien qui les raccompagne auprès de ses homologues français !! 00A noter que dans nos permanences à Nice, nous recevons depuis quelques mois de très nombreuses personnes venant du Nigeria, dublinées en raison de leur passage par l'Italie. Autrefois, c'était principalement des jeunes femmes, maintenant ce sont des couples avec des bébés ou de très jeunes enfants. Nous avons d'énormes difficultés pour les faire héberger alors même qu'ils sont en procédure d'asile et à cela se rajoute la coupure de leurs allocations de demandeurs d'asile au moment où ils passent en procédure normale. Nous nous battons donc quasi quotidiennement avec l'OFII et les référés pleuvent sur le TA.

Voilà...mais nos forces restent vives !

LES RÉFUGIÉS



¹ Le système SPRAR, créé en 2002, se compose d'un réseau de collectivités locales qui assure des prestations de logement et de nourriture associées à des mesures d'accompagnement social et juridique.

Des naufragés en rétention

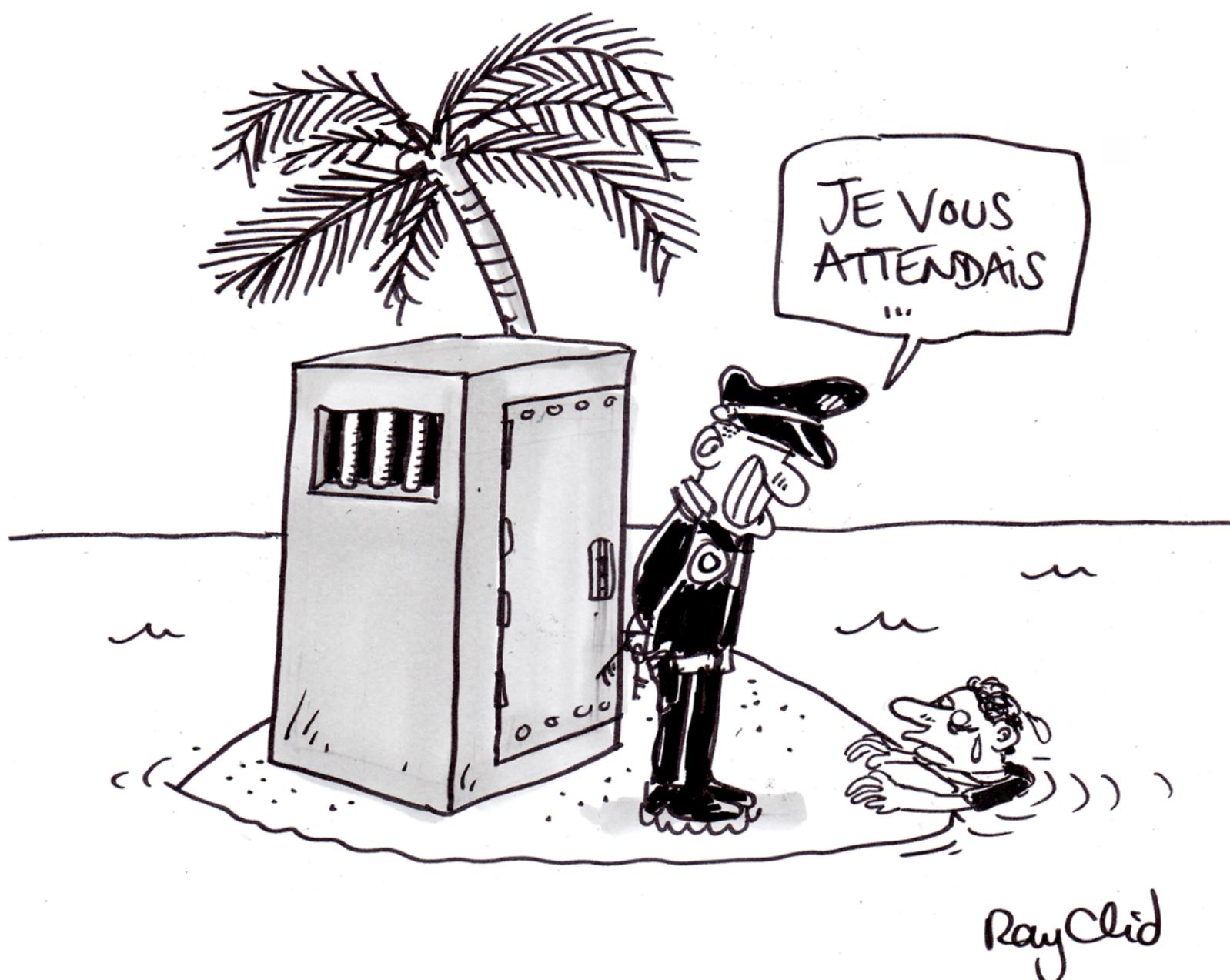
En janvier la presse Guadeloupéenne a fait ses choux gras d'un « drame de l'immigration » à savoir le sauvetage en mer de 6 ressortissants haïtiens et de leur passeur dominiquais. Partis de Dominique, (une île voisine accessible en avion pour les ressortissants haïtiens) à la levée du jour, les voilà voguant vers la Guadeloupe.

Vers 6h30 du matin, le bateau de leur pêcheur de passeur subissant une double avarie moteur, ils dérivent toute la journée. Les heures passant, ballotés par les vagues et l'embarcation prenant l'eau, ils voient leurs heures comptées. Les tentatives du capitaine pour joindre ses proches en Dominique sont sans effets. Finalement vers 13h, ils parviennent à joindre les secours. Deux heures plus tard encore, un hélicoptère emporte deux d'entre eux. Les cinq personnes restantes seront secourues par un bateau de commerce de passage dans ces eaux et envoyé à la rescousse.

Une fois le pied au sol, ils sont accueillis par un médecin qui procède à de rapides examens. Ils sont aussi attendus par les caméras des médias guadeloupéens, ce qu'ils ne manqueront pas de dénoncer, se plaignant de la violation de leur intimité et des risques pour leur sécurité que feraient courir ces vidéos rapidement diffusées sur les réseaux sociaux.

Alors qu'ils ont faim et qu'ils sont trempés d'eau de mer, on ne les laisse ni manger ni se doucher. Ils passent la nuit au commissariat.

Le lendemain, en guise de réconfort, les voilà placés au centre de rétention administrative.



RENDEZ-VOUS COMPTE

J'ai testé pour vous le « Grand débat National »

COMMENT FAIRE ?

D'abord j'ai recherché quelles étaient les réunions qui étaient prévues dans la ville de Bordeaux : Entre le 16 février et le 15 mars 2019 (date de fin de la consultation), j'en ai trouvé 19. Je peux même organiser une réunion (chez moi par exemple), l'Etat met à ma disposition un « Kit » :

<https://granddebat.fr/media/default/0001/01/cc4e4cb898e0a95891858d3f8323f825fc398b14.pdf>

Pour répondre aux questions, il faut s'inscrire sur internet : <https://granddebat.fr/?gclid=CMjmylm2wOACFRQpGwodxEwAbg>

Il est précisé qu'on peut aussi aller en mairie ou écrire par courrier postal.

LES THÈMES DU GRAND DÉBAT NATIONAL :

Je ne peux pas parler de tout et de n'importe quoi.

Il y a 4 thèmes :

- la transition écologique,
- la fiscalité et les dépenses publiques,
- la démocratie et la citoyenneté,
- l'organisation de l'Etat et des services publics.

Je me suis intéressée plus particulièrement au thème « La démocratie et la citoyenneté ».

En introduction de ce thème, le président Macron rappelle que la France respecte le droit d'asile et qu'elle a toujours accueilli ceux qui ont quitté leur pays pour venir vivre en France.

Mais d'après lui, « cette tradition est aujourd'hui bousculée par des tensions et des doutes liés à l'immigration et aux défaillances de notre système d'intégration... »

Sur les 34 questions concernant le thème, le paragraphe « immigration et intégration » arrive à la 30ème question :

LES QUESTIONS DU GRAND DÉBAT :

30. Que pensez vous de la situation de l'immigration en France aujourd'hui et de la politique migratoire ? Quels sont, selon vous, les critères à mettre en place pour définir la politique migratoire ?

LES PROPOSITIONS DE LA CIMADE

Le risque est grand que cette question donne lieu à des réponses de frustration, à des réponses rendant les personnes immigrées responsables des difficultés de chacun.

PAS DE CRITERES :

L'idée d'une « sélection » des personnes désirant s'installer en France sur des critères professionnels n'est pas judicieuse car l'activité économique est en perpétuelle évolution, plus rapide que la création des normes administratives. De plus, cela ne diminue pas l'immigration illégale.

Les critères géographiques reviendraient à établir des discriminations entre nationalités.

31. En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?

LES PROPOSITIONS DE LA CIMADE

(rappel : le droit d'asile prévu par la convention de Genève de 1951, impose à la France d'accorder le statut de réfugié à toute personne qui fuit son pays en raison de persécutions).

NON.

L'idée de quotas qui fixeraient un nombre maximal de visas ou de titres de séjour par nationalité ou par catégorie est contraire aux droits constitutionnels et aux obligations internationales de la France, et notamment à la Convention européenne des droits de l'Homme, ainsi qu'aux droits constitutionnels ou internationaux : le droit à une vie familiale normale, la liberté de mariage, les droits de l'Enfant

32. Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

LES PROPOSITIONS DE LA CIMADE

Ouvrir davantage de voies légales d'accès au territoire européen et permettre un accès inconditionnel pour les personnes bloquées aux frontières extérieures.
Supprimer la catégorisation des titres de séjour en créant un titre unique autorisant à travailler et abandonner la logique de l'immigration sélective pour favoriser un droit au séjour fondé sur le respect des droits fondamentaux.
Supprimer toutes les formes d'enfermement spécifiques aux personnes étrangères et rompre avec la logique d'éloignement forcé.

33. Quelles sont, selon vous, les modalités d'intégration les plus efficaces et les plus justes à mettre en place aujourd'hui dans la société ?

LES PROPOSITIONS DE LA CIMADE

Veiller à garantir les droits économiques et sociaux et la sécurisation des statuts administratifs des personnes étrangères, afin de favoriser leur insertion et leur autonomisation

L'Etat vous donne jusqu'au 15 Mars pour répondre.

Mais ne trouvez-vous pas qu'introduire des questions sur l'immigration dans le thème « citoyenneté » et d'utiliser une fois de plus les étrangers comme cible d'un débat qui n'aurait pas forcément lieu d'être ici, est critiquable ?

« Le grand débat national » reprend ce thème de l'immigration alors qu'il ne fait pas partie des revendications des gilets jaunes.

De plus, le principe même de poser ces questions nous paraît contraire aux droits de l'Homme et totalement anti-éthique.

Ironie de l'histoire, en 2019, nous allons fêter les 80 ans de la « retirada » en février 1939, lorsque les républicains espagnols ont fui la dictature de Franco. En quelques jours, environ 400.000 personnes ont traversé les Pyrénées pour venir en France.

C'est aussi l'anniversaire de La CIMADE, créée le 18 Octobre 1939, pour venir en aide aux populations d'Alsace et de Lorraine qui subissaient l'exode face à l'avancée des troupes nazies.

RENDEZ-VOUS COMPTE

LEXIQUE DE LA RÉTENTION

UN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) enferme des personnes étrangères pour les expulser du territoire français. Elles sont privées de liberté pour des raisons strictement administratives.

RETENU(E) : Personne enfermée au CRA dans l'attente de son expulsion soit dans son pays d'origine, soit dans un pays où elle est admissible. Les personnes peuvent être enfermées durant un temps très variable allant de moins de 48 heures à 45 jours, selon leur situation.

ELOIGNEMENT : Terme administratif pour désigner l'expulsion d'une personne hors du territoire français.

MESURE D'ÉLOIGNEMENT : Arrêté préfectoral qui ordonne l'expulsion de la personne en dehors du territoire français. Toute personne peut demander l'annulation de la mesure d'éloignement devant le tribunal administratif (TA), à condition qu'elle se trouve encore dans le délai de contestation (48h, 15 jours ou 1 mois).

OQTF : Obligation de quitter le territoire français. Principale mesure d'éloignement utilisée par les préfetures aujourd'hui. Pour les personnes incarcérées, le délai de recours est de 48H devant le TA compétent. Le recours est également de 48H lorsque l'OQTF est remise en même temps que la décision de placement en rétention.

ASILE : Protection accordée par un Etat à un étranger contraint de fuir son pays à la suite des persécutions qu'il a subies à raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Elle est régie au niveau international par la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e11f.html>.

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Organisme administratif indépendant, c'est lui qui est en charge d'examiner toutes les demandes d'asile enregistrées en France.

RÈGLEMENT DUBLIN III : Règlement européen qui tend à harmoniser les procédures de demandes d'asile et notamment le pays responsable de la prise en charge du demandeur d'asile.

JLD : Juge des libertés et de la détention. Saisi obligatoirement par la préfecture au 2ème jour de la rétention si elle entend garder la personne enfermée au-delà de ce délai initial. C'est lui qui vérifie la régularité de la procédure de police qui a précédé le placement en rétention pour pouvoir autoriser, selon, la préfecture à garder la personne enfermée à sa disposition pendant 28 jours supplémentaires ou sa remise en liberté. Au 30ème jour, il opère le même contrôle avant d'autoriser la préfecture à maintenir la personne enfermée pour une seconde prolongation de 30 jours, et sous certaines conditions à deux autres reprises pour 15 jours supplémentaires. Il peut aussi être saisi à tout moment durant la rétention à l'initiative de la personne en cas d'élément nouveau dans sa situation.

PAF : Police aux frontières. C'est elle qui assume la gestion des centres de rétention et met en œuvre les expulsions.

ASSIGNATION À RÉSIDENCE : Autre mesure restreignant la liberté mais à l'extérieur d'un CRA. Décision préfectorale coercitive qui ordonne à la personne de rester à son domicile, en général le temps pour la préfecture d'organiser son expulsion. La personne est donc libre physiquement mais contrainte de se rendre régulièrement au commissariat désigné pour prouver qu'elle n'est pas en fuite. De même, elle doit répondre aux différentes convocations qui peuvent avoir pour objet de la placer en CRA ou de l'expulser.



Le groupe local de La Cimade de Bordeaux vous accueille lors de permanences juridiques gratuites et sans rendez-vous :

- le lundi de 16h à 19h30

- et le jeudi de 13h30 à 17h,

au 32 rue du Commandant Arnould - 33000 Bordeaux

Le miCRAcosme, journal sur le centre de rétention de Bordeaux est une publication de La Cimade région Sud-Ouest. Si vous souhaitez rejoindre La Cimade dans la région, envoyez un mail à bordeaux@lacimade.org

Rédacteurs : Monsieur K, Véronique Branger, Pauline Racato, Agnès Roussel, les bénévoles de la Cimade de Nice, l'équipe de la Cimade intervenant au CRA de Guadeloupe

Graphisme/mise en page : Caroline HÉNARD

Dessins et illustrations : Briec MAIRE, Ray CLID

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenants de La Cimade au CRA de Bordeaux, vous pouvez les contacter par email der.bordeaux@lacimade.org